

14 Messages

 [Courriel](#)

 **Question de la semaine 3**



Répondre au sujet

Publié le 11 sept. 2016, 17h16

[Télécharger le sujet](#)

Vous prenez la décision d'acquérir une pharmacie. Réalisez-vous ce projet seul ou avec un associé ? Justifiez-moi votre réponse

Pour ma part, je choisirais de m'associer avec quelqu'un. Tout d'abord, j'ai toujours aimé le travail d'équipe. J'ai toujours pensé que s'associer avec quelqu'un qui a des forces et faiblesses différentes de toi c'est toujours gagnant. De plus, on partage les risques par exemple comme ceux financiers, ce qui est moins inquiétant. En outre, ça fait quelqu'un à qui parler et discuter par exemple de perspectives d'avenir de l'entreprise ou encore des angoisses et inquiétudes. Sur l'aspect technique, c'est intéressant puisqu'il est possible de ne pas nécessairement travailler 80 h par semaine si tu es à deux et de prendre congé des fins de semaine et avoir des vacances. Par contre, je suis consciente qu'il faut bien choisir son partenaire et qu'il y a toujours un risque que tu ne t'entende pas avec, mais je crois que c'est possible de trouver un match qui amènera tes projets entrepreneuriaux encore plus loin.

28 Messages

 [Courriel](#)

 **Re: Question de la semaine 3**



Répondre au message


Publié le 19 sept. 2016, 19h11

Questions qui me viennent pendant mes lectures de la semaine 3

- 1) Loi sur la Pharmacie. Article 40. C'est quoi un "assistant-pharmacien" ??
- 2) Reglement sur l'exercice en société. Si je comprends bien, on ne peut déléguer aucun pouvoir en société à quelqu'un qui ne soit pas pharmacien, que ce soit actionnaire et/ou administrateur. Qu'en est il des gérants de pharmacie? Est-ce une 'délégation' si un pharmacien propriétaire en société donne la 'permission' à son gérant de produire un chèque pour un achat ou bien signer un retour/crédit de la section pharmacie, une entente avec un fournisseur... ..?
- 3) Quelles sont les différences entre une SENC et une SENC avec responsabilité limitée?
- 4) Garanties. J'aimerais comprendre les 'garanties' ou assurance professionnelle que le pharmacien propriétaire en société doit couvrir. Par exemple, si un patient subit préjudice d'une erreur déontologique et poursuit le pharmacien en société (suite à une plainte) pour 5M. Le ph propriétaire avait déjà souscrit à la FARPOPQ pour 2M afin d'être conforme. Comment alors le ph proprio en société peut 'garantir' le 3M restant?

En passant groupe, pas obligé d'attendre à mardi prochain: si vous connaissez les réponses, ne vous gênez pas :)


8 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3  [Répondre au message](#)

Publié le 19 sept. 2016, 21h49

Je ne vois pas ce que S.E.N.C.R.L implique vs SENC...


28 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3  [Répondre au message](#)

Publié le 25 sept. 2016, 12h59

Avant la classe virtuelle de mardi dernier 20 septembre moi non plus, mais l'a finalement expliqué alors je n'ai pas relancé cette question dans mon résumé en vue de la classe virtuelle du 27 septembre prochain. Est-ce claire maintenant pour vous aussi?


28 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3  [Répondre au message](#)

Publié le 19 sept. 2016, 20h03

Autre Q: Constitution et Organisation de la société par action: article 21. J'ai de la misère avec ce point: dans quelles circonstances une société aurait un intérêt d'exercer ses activités **sous un autre nom que le sien** (en autant qu'il ne soit pas écrit 'inc' ou 'ltée' ou 's.a.' à la fin?? Un exemple?

8 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3  [Répondre au message](#)

Publié le 19 sept. 2016, 21h17

De mon côté, je choisirais d'acheter avec un associé. Je considère qu'il est très difficile d'être un bon gestionnaire et un bon pharmacien à la fois. Il y a tellement à faire en ce moment pour que notre profession de pharmacien se transforme positivement. Nous devons y mettre beaucoup d'efforts. Si on ajoute à notre agenda des tâches de gestionnaires, il m'apparaît très difficile de concilier le tout. De plus, il est très rassurant de pouvoir confirmer nos convictions avec un pair.

Je ne le ferai pas avec n'importe qui cependant!!! Le choix de l'associé est quant à moi aussi important que le choix de la bannière!!!

7 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 24 sept. 2016, 23h36

je suis entièrement d'accord avec ta vision !

28 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 20 sept. 2016, 15h20

Q: peut on avoir un exemple où un ou des pharmaciens **NON PROPRIÉTAIRE(S)** aurai(ent) intérêt à s'incorporer en société par action?

9 Messages
✉ [Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 21 sept. 2016, 12h49

J'aimerais aussi acquérir une pharmacie avec un ou plusieurs associés. Si l'on choisit de bons partenaires, on a toujours au moins deux opinions à considérer qui est avantageux quand on a des problèmes complexes. Aussi, les pharmacies sont généralement ouvertes 12 heures par jour et il y a aussi les heures de travail de bureau à considérer. Alors, si l'on veut gérer une pharmacie et aussi prendre soin de notre santé physique et mentale, je ne crois pas qu'on a un choix.

3 Messages
[Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 [Répondre au message](#)

Publié le 21 sept. 2016, 14h18

Pour ma part je choisirais également de m'associer avec un de mes pairs. J'y vois plusieurs avantages, notamment en ce qui a trait à la séparation des tâches de gestion, des heures travaillées et des risques encourus.

Petite anecdote:

J'ai commencé à travailler lors de ma première année à l'université pour un propriétaire ayant ouvert une nouvelle pharmacie sans associé et ce n'est que récemment suite à ma graduation qu'il s'est permis de réduire son nombre d'heures travaillées de 67 à 55 heures/semaine. C'est faisable, mais je constate que même avec la diminution des heures travaillées, il a tendance à procrastiner lorsqu'il s'agit de gestion. Avec toutes ses tâches à effectuer sans partenaire d'affaire, je vois bien que ce n'est pas facile de garder un équilibre!

Modifié par Francis Daigle le 21 septembre 2016 à 14h19.

6 Messages
[Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 [Répondre au message](#)

Publié le 22 sept. 2016, 17h38

Je crois que la réponse à cette question est assez unanime dans notre équipe, moi non plus je n'achèterais pas seule une pharmacie pour toutes les raisons que vous avez mentionner, réduire les coûts, les heures de travail, la gestion, la paperasse, etc. Deux têtes valent mieux qu'une pour prendre les bonnes décisions. J'ai remarqué également dans ma région que la plupart des nouvelles pharmacies qui ouvrent sont 2 ou 3 pharmaciens associés, s'il n'y a qu'un seul pharmacien c'est un propriétaire qui a déjà une ou plusieurs pharmacies, donc il connaît bien ce qu'il fait.

Mais je me demande si c'est mieux de s'associé avec un ami qu'on s'entend bien ou une personne qu'on ne connaît pas vraiment?

9 Messages
[Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 22 sept. 2016, 19h41

C'est sûr qu'on veut s'associer avec nos amis. Mais le but c'est "l'exploitation de la pharmacie" ou servir nos patients selon notre vision. Alors, si tu es chanceux pour avoir un ami avec qui tu serais capable de travailler avec, il ne faut pas oublier de préparer les contrats nécessaires pour éviter des problèmes si jamais vous êtes moins amicale.

28 Messages
[Courriel](#)

Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 22 sept. 2016, 21h48

Bonsoir à tous.

Je continue de lire vos messages et je vais m'occuper de consolider le tout tel qu'entendu d'ici dimanche et envoyer le rapport au prof.

Pour ma part, j'ai beaucoup réfléchi moi aussi: mon idéal était au départ une gestion seul de ma pharmacie. Par contre, je réalise bien que la conjoncture actuelle n'est vraiment pas facile: beaucoup d'incertitudes et de changements politiques, beaucoup d'exigences déontologiques, de standards de pratique à atteindre, les attentes des bannières (presqu'indispensables maintenant) sont devenues très élevées, les contrats de plus en plus contraignants, les prix de plus en plus élevés, la qualité de vie recherchée (ce si précieux temps), mon âge 😊 et que dire de la gestion du personnel dont on n'a pas encore beaucoup parlé. Bref, pour ce et pour plusieurs autres raisons aussi, je pense comme vous qu'une association est plus avantageuse en ce moment, idéalement dans une entreprise déjà existante.

28 Messages
[Courriel](#)


Re: Question de la semaine 3 Répondre au message

Publié le 25 sept. 2016, 13h59

Voici le rapport de la semaine 3.

En espérant le tout conforme.

Bon dimanche à tous

 [Rapport 3 - Constitution d'une société de pharmacie.docx](#) (34.9 Ko)